

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil Municipal de Gourgé**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2021 à 20 h à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Convocation du 22 janvier 2021.

Etaient présents : FEUFEU David, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, MÉTAIS Jacques, AUBRUN Thomas, BOUDIER Mickaël, BRAUD Catherine, DUTERTRE Manon, BRUNET Angélique, LAMARCHE Catherine, GAULT Isabelle, MILLÉRIOUX Damien et NAULEAU Daniel.

Etaient absents excusés : BOINOT Eliane (pouvoir à David FEUFEU), AUBRY Benoit

Secrétaire de séance : BOUDIER Mickaël

Conformément à l'ordonnance du 13 mai 2020 (COVID 19), Monsieur le Maire décide que cette réunion se déroulera en huis-clos dans les conditions fixées par l'article L2121-18 du CGCT ;

Mouvements pendant la séance : NEANT

\*\*\*

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

\* \* \* \* \*

## **1 – Assurances pour la salle des fêtes**

M. Feufeu explique qu'en commission appel d'offre il a été évoqué la possibilité pour la Commune de souscrire à une assurance « dommage -ouvrage » pour la restructuration de la salle des fêtes.

Mme Gault et M. Métais expliquent que c'est une assurance qui prend effet un an après les travaux et qui garantit la prise en charge des dommages, les sinistres sur les nouveaux bâtiments suite aux travaux.

Elle finance les travaux de réfection suite à des malfaçons éventuelles et effectue les recours contre les artisans, à la place de la Commune.

C'est une assurance qui reviendrait approximativement à 1% des travaux.

M. Girard a contacté l'Association des Maires qui lui a expliqué que cette assurance était égale à un contrat de préfinancement, ce que conteste Mme Gault qui fait lecture de l'article 242-1 du code des assurances.

M. Girard et M. Ribette rappellent que les entreprises ont des garanties décennales, M. Métais et Mme Gault précisent que cette assurance ne fait pas double emploi avec ces garanties décennales.

Mme Gault et M. Métais dans ce cas-là conseillent, si cette assurance n'est pas souscrite, de bien vérifier la durée des travaux, s'ils sont échelonnés sur plusieurs années, contrôler chaque année, les attestations des spécificités des artisans et les attestations de validité des paiements des assurances et attestation de garantie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de voter contre le projet d'assurance avec 7 voix contre, 3 voix pour et 4 abstentions

## **2 - Dispositif « ARGENT DE POCHE »**

Mme DUTERTRE Manon explique que la Commune pourrait adhérer au dispositif « **ARGENT DE POCHE** », porté par la Maison de l'Emploi de PARTHENAY, dispositif existant, au plan national, depuis plusieurs années déjà, et dont les objectifs sont les suivants :

-impliquer les jeunes (de 16 ans révolus jusqu'à la veille de leurs 18 ans), qui habitent la Commune, dans l'amélioration de leur cadre de vie.

-Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.

-Améliorer l'image et le comportement des jeunes sur la Commune.

Les interventions se font pendant les périodes de vacances scolaires, sur des demi-journées de trois heures dont trente minutes de pause (trente-trois journées maximums par an : vingt en juillet et août et dix sur les autres périodes). Chaque demi-journée est rémunérée à raison de 15 euros.

Les travaux pouvant être réalisés, avec encadrement des agents communaux, sont très variés : désherbage, arrosage, ramassage de feuilles, entretien de locaux, ponçage, peinture, rangement, archivage, etc.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter ce dispositif et autorise Monsieur le Maire à remplir et signer les documents nécessaires pour cette adhésion et la convention

## **3 – Mise en place des modalités de vaccination**

Vu les difficultés rencontrées par plusieurs administrés pour s'inscrire pour la vaccination, Mme Boinot propose de mettre en place une aide de la commune.

Un courrier type pourrait être envoyé aux personnes éligibles à la vaccination pour leur proposer de les inscrire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette proposition et un courrier sera donc adressé aux personnes de plus de 75 ans leur précisant les informations à suivre.

## **4 - Agglomération centre bourg**

Lors du Conseil municipal du 9 décembre dernier, il avait été évoqué la question de la délimitation de l'agglomération de Gourgé. En effet certaines routes comme celle de la Peyratte n'ont pas de panneaux « GOURGÉ ».

Après recherche dans les archives il n'a pas été trouvé de mention de ces limites.

M. Feufeu propose de laisser les délimitations existantes comme elles le sont pour les routes de Thénezay, Parthenay, Lageon.

Pour la route de la Peyratte, la limitation serait au Bédou et pour la route du Pressoux la limitation serait à l'Étang

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner un avis favorable à cette décision et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document relatif à cette procédure.

Un nouvel arrêté fixant les limites de l'agglomération de Gourgé sera établi et abrogera l'arrêté antérieur.

## **5 - Ciment CALCIA ENQUÊTE : avis pour renouvellement exploitation**

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la Ste CIMENTS CALCIA relative au renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière située au lieux-dits Les Echalans et la Maison Neuve sur la commune de Viennay

Le Conseil municipal donne un avis défavorable par 6 voix pour, 1 voix contre et 7 abstentions

## **6 – Tarification de vente des chemins communaux**

Le tarif pour la vente des chemins communaux sans issue qui sont entourés de champ d'un même exploitant propriétaire est fixé à 1 € du m2 avec les frais d'acte notarié à la charge de l'acheteur.

Plusieurs élus trouvent que c'est un prix élevé et que 'c'est un frein à la vente, ce qui est dommageable pour la commune car ce sont des parcelles qui restent à sa charge pour l'entretien.

Il est donc proposé de fixer le prix à 0.5 € du m2 avec toujours les frais d'acte notarié à la charge de l'acheteur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide de voter à l'unanimité ce tarif qui sera en vigueur pour de futurs éventuels acquéreurs

## **7 – Adhésion aux services communs informatique pour la cantine (CVQ)**

Ce point est reporté à la prochaine réunion

## **8 – Questions diverses**

### **8.1 Terra Aventura**

Lors du Conseil Municipal du 9 septembre, M. RIBETTE et Mme DUTERTRE ont présenté un projet de jeu de chasse au trésor qui allie balade et découverte des richesses patrimoniales et naturelles de la région, avec des énigmes à découvrir et des points à récupérer tout au long du parcours.

Après l'acceptation de ce projet par le Conseil Municipal, un dossier de candidature a été déposé auprès de la Région Aquitaine ainsi qu'un projet de parcours.

Mme DUTERTRE Manon a reçu l'acceptation de cette candidature par la région, cependant le projet de parcours devra être modifié.

Le Pays de Gâtine prendra en charge la création de ce parcours.

### **8.2 Adhésion FREDON**

Cette adhésion permet un transfert à la FREDON DEUX-SÈVRES, de la responsabilité juridique et pénale des luttes obligatoires pour la lutte contre les ragondins et les rats musqués (code rural et arrêté préfectoral du 18 décembre 2017), désengageant de fait celles des élus. Les assurances et la responsabilité civile de la FDGDON 79 couvrent les groupements et bénévoles. Dans ce cadre la fédération se charge de fournir du matériel, de distribuer des appâts, de ramasser les cadavres, tout en animant le réseau des bénévoles.

Une remise tarifaire sur les luttes collectives (ragondins, corbeaux) ainsi que sur une gamme de produits raticides et souricides est également appliquée. La livraison sera gratuitement effectuée par les techniciens.

Des renseignements sur l'ensemble des sujets liés à la protection des végétaux est à la disposition des adhérents.

L'adhésion aux services supplémentaires, s'ajoutant à la base permet un accès pour la commune, mais également pour tous ses habitants, à des services supplémentaires à prix préférentiels :

- La destruction de nid de frelons asiatiques
- La régulation des taupes
- La régulation des chenilles processionnaires.

Pour l'année 2021 le montant des cotisations reste le même.

Il est de 69.55€

Le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité pour l'adhésion à la FREDON DEUX-SÈVRES et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le document relatif à cette adhésion.

### **8.3 Vœux du Maire sur Facebook**

Les vœux du Maire n'ayant pu être honorés à la salle des fêtes à cause des mesures sanitaires liées à la COVID 19, une vidéo a été réalisée et diffusée sur Facebook.

Elle a été vue 3500 fois.

**FIN à 22 heures**

#### **Rappel des délibérations du 27 janvier 2021**

- 1. Assurances pour la salle des fêtes**
- 2. Dispositif « ARGENT DE POCHE »**
- 3. Mise en place des modalités de vaccination**
- 4. Agglomération centre bourg**
- 5. Ciment CALCIA ENQUÊTE : avis pour renouvellement exploitation**
- 6. Tarification de vente des chemins communaux**
- 8.2 Adhésion FREDON**

#### **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

FEUFEU David	GIRARD Jean-Luc	BOINOT Eliane Absente Pouvoir à David FEUFEU	RIBETTE Aurélien	MÉTAIS Jacques
AUBRUN Thomas	AUBRY Benoit Absent	BOUDIER Mickaël	BRAUD Catherine	BRUNET Angélique
DUTERTRE Manon	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine	MILLÉRIOUX Damien	NAULEAU Daniel